

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **7 Janvier 2019**
Date de Publication et d’Affichage : **25 Janvier 2019**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 11 Janvier 2019 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction (14) présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints*
MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM.
Eric HECKEL, Charles SALING, Claude WINDSTEIN, Mme Noëlle MICHAELY, M. Didier TOUSSAINT
Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : MM. Philippe VELTEN, Jean-Claude BARTH

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 1 (Philippe VELTEN à Claude WINDSTEIN)

Secrétaire de séance : M. Didier TOUSSAINT



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ *Vœux du Maire*
 - ❖ *Rajout de point à l’ordre du Jour*
 - ❖ *Désignation d’un secrétaire par le Conseil Municipal*
 - ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
 - ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation*
- 1. Frais de déplacement des agents territoriaux (indemnisation forfaitaire des déplacements intra-muros)**
 - 2. Restauration des Remparts du Château – Front SUD : validation d’un devis estimatif pour l’engagement de travaux d’urgence en secteur 4, et reprises des études techniques**
 - 3. Conseil Municipal des Jeunes**
 - 4. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. *Fête des seniors et cérémonie des Vœux le dimanche 20 Janvier 2019*
 - B. *Personnel Communal : recrutement d’un Adjoint Technique*
 - C. *Réunion des usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg*
 - D. *Vente de bois, bois issu de la Forêt Communale*
 - E. *Projet de lancement d’une étude globale concernant la Salle Polyvalente*

* * *

❖ **Vœux du Maire**

Mme le Maire présente ses meilleurs Vœux pour l’année 2019, et souhaite une belle et heureuse à l’assemblée municipale et aux habitants.

❖ **Rajout de point à l’Ordre du Jour**

Mme le Maire propose aux élus, qui acceptent, le rajout d’un point supplémentaire à l’Ordre du Jour concernant la mise en place d’un conseil Municipal des Jeunes
ADOPTÉ.

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Didier TOUSSAINT pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion **extraordinaire** du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du **Vendredi 7 Décembre 2018** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation**

A. Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance :

Tous les Mardis :

- Permanences et réunions Maire-Adjointes
- Point hebdomadaire avec les agents techniques, la coordinatrice d'équipes et le Maire, réunions château, rencontre d'administrés

B. Décisions du Maire prises par délégation : -

* * *

1. FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (JO du 7 janvier 2007).

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991.

Mme le Maire indique aux élus que le dispositif applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points (exceptés ceux relevant de l'autorisation de l'employeur : utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service, remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute, utilisation de taxi, de véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur).

Ainsi, lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim, celui-ci peut prétendre :

- à la prise en charge de ses frais de transport sur production des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur,
- à des indemnités de mission qui ouvrent droit, selon les cas, au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas, et remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (pour les missions en métropole le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15, 25 € par repas. Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60 euros).

En revanche, les frais de déplacement intra-muros ne peuvent pas être pris en charge sauf par une indemnité forfaitaire.

En raison de l'utilisation par certains agents (en particulier du Service Technique) de leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements à l'intérieur du village, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la prise en charge des frais de déplacements intra-muros pour les agents communaux exerçant des fonctions essentiellement itinérantes sur le territoire de la Commune de résidence administrative (Adjoints techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens) par le versement d'une indemnité forfaitaire dont le montant maximum annuel est fixé à **210,- €**,
- que l'inscription de crédits nécessaires sera prévue au budget communal.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Janvier 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. REMPARTS DU CHATEAU – FRONT SUD : validation d'un devis estimatif pour l'engagement de travaux d'urgence en secteur 4 et reprise des études

Il est exposé aux élus qu'à l'occasion d'une inspection visuelle de l'état des Remparts, des blocs de moellons particulièrement instables ont été détectés sur le mur d'enceinte au niveau du secteur 4 du Front SUD.

Etant donné le risque d'éboulement que présente actuellement cette situation pour la sécurité du public mais aussi de déstabilisation des terrains des propriétés en surplomb, la société **PIANTANIDA SAS** de 88580 SAULCY SUR MEURTHE a été sollicitée afin d'établir un chiffrage des travaux d'urgence à entreprendre et qui nécessitent notamment les prestations suivantes :

- mise en place d'un échafaudage de pied au droit de l'angle à consolider,
- étaieage à partir des échafaudages, ancrage et blocage des pierres menaçant de tomber,
- dépose-repose de blocs instables avec extraction et évacuation d'une souche,
- maçonnerie de moellons pour le remplissage de pierres manquantes,
- forage et mise en place-scellement de barres d'ancrage en tiges croisées 1,50 m.

Le montant total H.T. des travaux s'élève à **11.900,- € H.T., soit 14.280,- € T.T.C.** selon le devis estimatif en date du 14 décembre 2018.

Par ailleurs, et dans la perspective de la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de restauration des Remparts, le Conseil Municipal charge également Mme le Maire d'entreprendre les démarches utiles afin de solliciter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Commune dans la gestion du projet et tout au long des différentes étapes du processus d'étude puis de conduite d'opération de restauration.

Les missions concerneront notamment :

- la réalisation d'une analyse technique actualisée de l'état de l'ouvrage historique,
- l'étude des possibilités de poursuite de travaux de restauration en fonction des zones prioritaires et des différents secteurs restant à traiter et identifiés lors de précédentes études,
- à établir un premier chiffrage prévisionnel du coût des travaux,
- à établir le pré programme puis un programme opérationnel destiné au maître d'œuvre qui sera ultérieurement chargé de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

DECIDE :

- de valider le devis relatif aux travaux d'urgence de l'angle des Remparts en secteur 4, d'un montant prévisionnel de **11.900,- € H.T. (14.280,- € T.T.C.)**,
- d'autoriser Mme le Maire à valider l'exécution ou la mise en œuvre des travaux en cas d'aggravation ou de risque d'éboulement imminent,
- que les crédits nécessaires seront repris au moment du vote du Budget Primitif de l'Exercice 2019,
- de solliciter auprès de M. le Préfet de la Région Grand Est et des services de la D.R.A.C. l'autorisation d'entreprendre les travaux nécessaires ainsi qu'une aide exceptionnelle dont la Commune est susceptible de bénéficier au titre de ces travaux d'urgence, dans l'attente du lancement d'une nouvelle tranche de travaux sur l'édifice,
- d'engager les démarches utiles pour la sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la poursuite des études techniques et la définition d'un préprogramme en vue du choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de restauration.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Janvier 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme le Maire rappelle que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes a été dernièrement actée par les élus.

Dans le cadre de la mise en place de cette assemblée, et afin d'ouvrir le futur Conseil Municipal des Jeunes aux enfants issus de La Petite-Pierre mais dans certains cas scolarisés dans d'autres Communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, il est proposé :

- d'intégrer les élèves de la Commune scolarisés dans les classes de CE2, CM1, CM2 du R.P.I.,
- d'étendre la participation à ce Conseil Municipal des Jeunes aux élèves issus de la Commune et scolarisés en classes de 6^{ème} et de 5^{ème}.

Un travail sera encore entrepris avec les écoles pour permettre l'établissement d'un règlement.

Les enfants de la Commune seront sollicités et associés à la démarche, en vue d'une répartition entre les enfants scolarisés dans la Commune et ceux scolarisés « hors R.P.I. ».

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce principe et émet un avis favorable.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Janvier 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Fête des seniors et cérémonie des Vœux le dimanche 20 Janvier 2019 (organisation de la journée)*
- Personnel Communal : recrutement d'un Adjoint Technique (suite à la démission de l'agent Thomas HILD)*
- Réunion des usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg (Samedi 9 Février 2019 à 10H30 en Mairie)*
- Vente de bois, bois issu de la Forêt Communale (intervention d'E. Renaud)*
- Projet de lancement d'une étude globale concernant la Salle Polyvalente (suite à différentes problématiques).*

Prochains Évènements - Dates à retenir : -

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 21H30.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Nadine HOLDERITH-WEISS <i>Maire</i>		Charles SALING <i>Conseiller Municipal</i>	
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Claude WINDSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	
Rémy STRUB <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Noëlle MICHAELY <i>Conseillère Municipale</i>	
Alfred KLEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Philippe VELTEN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i> <i>(procuration à Claude WINDSTEIN)</i>
Michel VOLKRINGER <i>Conseiller Municipal</i>		Didier TOUSSAINT <i>Conseiller Municipal</i>	
Emmanuel RENAUD <i>Conseiller Municipal</i>		Jean-Claude BARTH <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Isabelle WILHELMY-ARNOULD <i>Conseillère Municipale</i>		<i>Vacance de siège</i>	-
Éric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 15 MARS 2019 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **25 Janvier 2019**.